

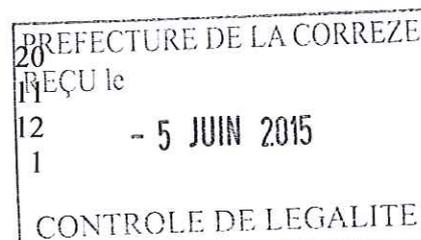


**SYNDICAT DE TRANSPORT  
ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA CORRÈZE**

*Le Chadelbos*  
19600 Saint Pantaléon de Larche  
Tél: 05 55 22 61 30  
Fax: 05 55 22 64 10  
Mail: syttom19@syttom19.fr  
**www.syttom19.fr**

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice :  
Nombre de délégués présents :  
Nombre de votants :  
Nombre de pouvoirs :



L'an deux mille quinze et le 2 juin à 14H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 26 mai 2015, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

**Etaient présents** : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, Jean-Pierre AOUT, Fernand ZANETTI, Michel SAUGERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-François LABBAT, Jean-Luc RONDEAU.

**Absents excusés** : Mesdames France ROUHAUD, Jeanine VIVIER, Michèle GUILLOU, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, André LAURENT, Daniel ESCURAT, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT, Jean-Marie FREYSSELIN.

**Pouvoirs** : Madame Jeanine VIVIER à Monsieur Marc CHATEL

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

### DELIBERATION N° 2015/06/05 : FOURNITURE D'ENERGIES AUX RESEAUX DE CHALEUR D'EGLETONS ET DE BRIVE

Comme suite aux évolutions réglementaires (loi de transition énergétique), à la variation du coût des combustibles (biomasse et fossiles), les collectivités en charge de l'exploitation des réseaux de chaleur sont à la recherche de ressources énergétiques à des coûts maîtrisés.

La fourniture de chaleur par les usines de valorisation énergétique très répandue dans les grandes agglomérations (Paris, Lyon...) permet d'une part d'augmenter le rendement énergétique des usines de traitement de déchets et d'autre part de fournir une énergie moins coûteuse et un tarif maîtrisé dans la durée aux administrés desservis par les réseaux de chaleurs.

Pour ces raisons le SYTTOM 19 a été contacté successivement par la ville de Brive et la ville d'Egletons pour participer à la fourniture d'énergie à leurs réseaux.

Le SYTTOM 19 a depuis le début de l'année engagé des réflexions pour préfigurer les possibilités de livraison de chaleur aux réseaux concernés :

#### ➤ Fourniture de chaleur au réseau d'Egletons

Pour ce qui concerne le réseau d'Egletons, l'opération consiste à alimenter la chaufferie biomasse existante de la ville depuis l'usine de valorisation énergétique.

Pour ce faire il est nécessaire de créer un réseau de 3.5 km ainsi qu'une prise de vapeur au niveau de la turbine afin de fournir de l'eau chaude entre 80 et 90 °C au réseau de chaleur de la ville.

Les travaux à réaliser comprendront le réseau, des pompes et vannes de régulation, un ou plusieurs échangeurs et un dispositif de traitement de l'eau, ils sont estimés entre 2 et 3 M€ HT suivant les solutions retenues.

L'opération pourrait en partie être soutenue par l'ADEME (à partir du fond chaleur) et soit financée par un emprunt à taux préférentiel auprès de la caisse des dépôts (livret A + 1%), soit par le futur délégataire qui exploitera l'UVE de Rosiers d'Egletons.

La fourniture de chaleur avec l'usine de Rosiers permettrait également de souscrire à nouveau à l'obligation d'achat auprès d'ERDF qui offre des tarifs bonifiés sur la vente d'électricité. La perte de l'obligation d'achat et le passage au marché libre pourrait générer 200 000 € de perte annuelle.

Les recettes liées à la livraison de chaleur permettront à minima de financer les investissements réalisés.

Afin de reporter les risques inhérents à la construction et l'exploitation de ce réseau, le futur contrat d'exploitation de l'usine de Rosiers d'Egletons pourrait en intégrer la réalisation dans le cadre d'une délégation de service public.

Ce projet est complémentaire au projet de serres agricoles que le SYTTOM 19 a initié depuis l'année dernière, mais qui ne pourra être opérationnel qu'en 2018.

#### ➤ Fourniture de chaleur au réseau de Brive

Pour ce qui concerne l'usine de Saint Pantaléon de Larche, le nouveau conseil municipal de la Ville de Brive a fait le choix de revoir le projet de la chaufferie biomasse initialement prévue dans le quartier de l'hôpital afin de réaliser un équipement permettant de desservir une plus large partie de la ville.

La solution préconisée par le bureau d'étude est d'utiliser la chaleur fatale de l'usine de valorisation énergétique, pour maîtriser le coût de l'énergie livrée aux futurs abonnés.

La délégation de service public qui sera prochainement engagée par la Ville de Brive préconisera donc aux candidats d'utiliser la chaleur fatale de l'usine de Saint Pantaléon de Larche.

Les conditions de fourniture de chaleur privilégiées par le SYTTOM 19 et CNIM (l'exploitant de l'UVE) sont une fourniture de chaleur fatale à basse température, la plus grande partie de l'année (60-70°C) afin de ne pas impacter la vente à BLEDINA et de maintenir la recette électrique de la turbine.

Le SYTTOM 19 devra prochainement se positionner sur les conditions de vente de chaleur au futur réseau et la modification du contrat d'exploitation de l'usine de Saint Pantaléon de Larche qui en découlent.

Le prix de vente de la chaleur devra couvrir les pertes électriques, les amortissements des investissements à réaliser (autour de 800 000 €) et participer au maintien du coût de traitement des déchets.

*Afin de pouvoir poursuivre dans l'avancement de ces dossiers, le comité syndical autorise le Président :*

- *à la poursuite des études nécessaires ;*
- *à réaliser les demandes de subventions auprès de l'ADEME et tout autre organisme compétent dans l'accompagnement de ce type de projet ;*
- *à engager les négociations avec les exploitants des usines de valorisations énergétiques et les gestionnaires de réseaux de chaleurs.*

*La présente délibération est adoptée à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Rosiers d'Egletons, le 02 juin 2015



Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le.....05 JUIN 2015.....et publication ou notification du.....05 JUIN 2015.....

